

Cadets de l'Air du Canada, la Ligue des Cadets de l'Armée canadienne et la Ligue de la Marine du Canada, qui encouragent le Corps royal des Cadets de l'Air, le Corps royal des Cadets de l'Armée et les Cadets de la Marine royale, à l'intention des garçons de 13 à 18 ans. En outre, la Ligue de la Marine possède deux autres éléments, à savoir les Cadets de la Ligue de la Marine pour les garçons de 11 à 13 ans et le Corps Wrenette pour les fillettes. Le ministère de la Défense nationale accorde son appui à ces ligues, dont l'objectif est de développer chez les jeunes du pays le sens civique, des qualités de chef et une bonne santé physique. Le ministère organise des camps d'été à divers endroits au Canada et parraine des échanges interprovinciaux ainsi qu'avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et plusieurs pays d'Europe.

### **Programmes d'aide militaire**

7.6.5

Le Canada aide de nombreux pays du Commonwealth et des pays ne faisant pas partie de l'OTAN en envoyant sur place des équipes d'entraînement militaire ou en entraînant un nombre limité de membres du personnel militaire au Canada. Des équipes d'entraînement sont envoyées par exemple au Ghana et en Tanzanie. L'entraînement au Canada est offert à des pays en voie de développement tels que le Cameroun, la Jamaïque, le Kenya, la Malaysia, le Nigéria, Singapour et la Zambie.

Le Canada fournit les installations nécessaires à l'entraînement à certains pays de l'OTAN, moyennant remboursement, conformément aux dispositions du Règlement sur les forces militaires de passage et de l'Accord sur le statut des forces de l'OTAN. Les forces militaires britanniques s'entraînent au Canada en vertu d'un accord de 10 ans signé en 1971. Un accord semblable a été conclu avec la République fédérale d'Allemagne en 1973. Les régions d'entraînement demeurent sous le commandement et le contrôle du Canada, et tous les frais sont assumés par les deux pays concernés.

Depuis longtemps des pilotes de pays de l'OTAN s'entraînent dans des établissements canadiens de défense. Ces dernières années, des pilotes du Danemark, de l'Allemagne, de la Norvège et des Pays-Bas ont participé à ce programme. Le Canada continue à former des pilotes de l'OTAN, en provenance des Pays-Bas, aux termes d'un accord qui doit se poursuivre jusqu'en juillet 1981.

## **Activités culturelles**

7.7

### **Enseignement des arts**

7.7.1

Ces dernières années, l'enseignement des arts au Canada a pris beaucoup d'ampleur. Le nombre des cours dans le domaine des arts a augmenté jusqu'à un certain point dans les universités, mais c'est dans les établissements nouveaux, collèges communautaires en Ontario et collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) au Québec, que l'essor a été particulièrement marqué. Ces collèges offrent à la fois des diplômes en vue des études universitaires et des diplômes dans diverses spécialisations menant directement à un emploi.

Les beaux-arts (architecture, peinture et dessin, arts commerciaux et décoratifs, arts graphiques, céramique et sculpture) sont une spécialisation facultative au programme de la faculté des arts d'un certain nombre d'universités, où ils peuvent être choisis parmi cinq, six matières ou davantage pour un an ou deux. Un certain nombre d'universités offre un baccalauréat ès arts avec concentration en beaux-arts, et d'autres offrent un baccalauréat en beaux-arts. Il est également possible d'obtenir une maîtrise et un doctorat en beaux-arts dans certaines universités canadiennes. Il existe de nombreuses écoles de beaux-arts qui imposent différentes conditions d'admission. Elles offrent des cours menant à un diplôme ou à un certificat, et elles s'occupent surtout de la formation technique de l'artiste. La durée des cours varie selon les besoins de chaque élève, mais elle peut aller jusqu'à quatre ans. Dans certaines écoles, on enseigne et les métiers d'art et les beaux-arts. Certains établissements, des universités et divers